

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

**Concours de photos
Lauréat :
Jean Romain**



**Tentez votre chance
et envoyez-nous
vos clichés !**

numéro 32 - novembre 2023

Moments forts

Prise de position - tout-ménage
"L'autre point de vue"

Crédit complémentaire pour le
centre commercial Noble-Contrée

Présentation de l'Etat-Major
de conduite (EMC)

Assemblée primaire du
4 décembre 2023



**Noble-
Contrée**
COMMUNE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

Nous voici déjà arrivés aux portes de l'hiver. Le temps file et plusieurs grands projets communaux prennent forme, dont le centre commercial Noble-Contrée pour lequel la demande d'un crédit complémentaire a été acceptée haut la main lors de l'assemblée primaire extraordinaire du 16 octobre dernier.

D'autre part, le budget 2024 sera soumis à approbation lors de l'assemblée primaire du 4 décembre prochain qui se tiendra à la salle polyvalente de Miège. Le plan financier 2024-2027 sera également présenté à cette occasion.

En dernière page, nous rendons hommage aux jeunes sportifs de notre commune qui ont "performé" au cours de l'année écoulée. Bravo pour leurs résultats et leur persévérance.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de votre journal communal.

— Chargée de communication

Anaïs Zufferey

L'actualité de votre commune

Déchetteries Horaires d'hiver

Nous vous informons que nos déchetteries communales sont passées à l'horaire d'hiver depuis le 1^{er} novembre 2023, dont voici les heures d'ouverture :

Déchetterie des Hartes à Miège

- Mercredi et vendredi : 17h - 19h
- Samedi : 9h30 - 12h / 13h - 17h

Déchetterie de Cratogne à Venthône

- Mercredi : 16h - 18h
- Samedi : 9h - 12h

Les habitants de Veyras peuvent pour l'heure continuer à choisir d'amener leurs déchets soit dans nos déchetteries, soit dans celle de Chétroz à Sierre.

Prise de position - tout-ménage "L'autre point de vue"

En date du 13 octobre dernier, un tout-ménage a été envoyé à l'ensemble de la population de notre commune par les opposants au projet "Pré du Chêne" à Venthône.

Si la municipalité salue la mobilisation légitime de citoyens opposés à un projet communal, elle condamne de manière ferme le climat délétère actuel ainsi que le contenu de certains arguments énoncés. De manière erronée et calomnieuse, ce document jette le discrédit sur le travail d'un Conseil communal uni et engagé, qui a toujours répondu avec transparence et respect aux sollicitations des opposants.

Les éléments suivants sont à relever :

- Tout d'abord, il faut préciser que ce projet de construction s'insère dans le cadre du plan d'aménagement détaillé (PAD) accepté en 2014 par l'assemblée primaire de Venthône puis homologué par le Conseil d'Etat. Cet élément revêt la plus grande importance mais ne figure nulle part sur le tout-ménage distribué.
- Il est d'autre part erroné de prétendre que les opposants n'ont pas eu la possibilité de rencontrer le Conseil communal. Au contraire, l'association Ventona Nostra a annulé une séance avec une

Information du Groupement pour la Défense du Patrimoine de Noble-Contrée
à l'intention des citoyennes et citoyens de notre commune

L'AUTRE POINT DE VUE

délégation du Conseil, car des élus de Miège et Veyras y participaient alors que cette dernière exigeait la seule présence des trois élus du village de Venthône.

- Le prix de vente du terrain communal avancé de CHF 432.-/m² est incorrect. Ce dernier se monte à CHF 442.-, tel que présenté et affiché noir sur blanc en séance d'information publique et communiqué par courrier aux opposants.
- La remise en cause du calcul des compétences financières du Conseil communal est erronée. Les opposants ont d'ailleurs reconnu publiquement leur doute à ce sujet.

Le Conseil en appelle désormais à un retour à la sérénité et au fair-play, et assure la population de son plein engagement en faveur du développement de nos trois villages.

Le projet mis à l'enquête est actuellement analysé par l'autorité compétente (à savoir la Commission cantonale des constructions), plusieurs oppositions ayant été déposées. La commune reste dès lors dans l'attente de la détermination du Canton.

Crédit complémentaire pour le centre commercial Noble-Contrée

L'assemblée primaire extraordinaire du 16 octobre dernier a connu une affluence record, avec près de 400 citoyens présents (!). A cette occasion, la demande de crédit complémentaire de 2,5 millions de francs a été acceptée à une large majorité (7 abstentions et 21

oppositions) en vue de la construction du centre commercial Noble-Contrée à Veyras.

Les travaux vont débiter cette fin d'année puis l'inauguration devrait avoir lieu au printemps 2025.

Assemblée primaire du 4 décembre 2023

L'assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée est convoquée le lundi 4 décembre 2023 à 20h00 à la salle polyvalente de Miège. L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal des assemblées primaires du 12 juin et du 16 octobre 2023
3. Approbation du budget 2024
4. Présentation du plan financier 2024-2027
5. Divers

Le budget 2024, le plan financier 2024-2027 ainsi que le procès-verbal des dernières assemblées primaires peuvent être consultés sur notre site www.noble-contree.ch, sous la rubrique "Administration", "Autorités", "Assemblée primaire" ou à notre guichet d'accueil.

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée et nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux à cette occasion.

Déblaiement des neiges

A l'approche de l'hiver, nous vous rappelons quelques règles d'usage qui favoriseront le vivre-ensemble lorsque la neige s'invitera dans nos contrées.

Tout d'abord, en cas de chutes de neige, vous êtes priés de laisser la chaussée et ses abords libres de toutes machines, engins, matériaux et autres déblais. Le stationnement de véhicules en bordure des voies publiques et en dehors des places de parc est à éviter pour ne pas entraver le déblaiement des neiges.

Les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété,

même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement. Les véhicules faisant obstacle au service de la voirie peuvent être enlevés par les soins de notre Police municipale, aux frais des propriétaires. En outre, la commune décline toute responsabilité pour les éventuels dommages qui pourraient leur survenir.

D'autre part, nous vous rendons attentifs au fait qu'il n'est pas autorisé de jeter de la neige sur la voie publique.

Le personnel des travaux publics fera de son mieux pour rendre les chaussées praticables au plus vite et vous remercie d'avance pour votre compréhension.

Le Passeport vacances recrute

Le Passeport vacances de Noble-Contrée recherche des moniteurs et des accompagnants pour encadrer les jeunes participants.

La prochaine édition aura lieu du 29 juillet au 9 août 2024. Si tu es à la recherche d'un job d'été, que tu aimes travailler avec les enfants et que tu as le sens des responsabilités, fais-nous part de ton intérêt pour participer au Passeport vacances 2024 en tant que :

- Accompagnant-e : dès la 10^e CO (14 ans révolus)
- Responsable d'activité : 18 ans et plus

Pour t'inscrire, il te suffit d'envoyer un e-mail à ppv.noblecontree@gmail.com d'ici au 15 décembre 2023.

Présentation de l'Etat-Major de conduite (EMC)

La mission de l'EMC consiste à anticiper les éventuelles catastrophes naturelles qui pourraient survenir sur notre territoire communal et à être prêt pour toutes les situations extraordinaires, telles que tremblements de terre, laves torrentielles, débordements de rivière ou encore incendies.

Pour ce faire, l'Etat-Major se réunit deux à trois fois par an pour déterminer la stratégie à mettre sur pied selon les risques. L'EMC est composé de treize personnes spécialisées dans des domaines spécifiques tels que les secours, l'hydrologie, l'étude de terrain, etc.

Des rencontres ont également lieu avec les états-majors des districts de Sierre et de Sion pour s'entendre sur des synergies entre régions.

L'Office cantonal de la protection de la population (OCPP) chapeaute ces organisations.



— Douze des treize membres de l'EMC

Noble-Contrée bouge

Retour sur les mérites sportifs 2023

La troisième édition de Noble-Contrée bouge a réuni un public conquis le 7 octobre dernier, qui a pu participer à diverses activités proposées par nos associations locales.

Cette journée a également été l'occasion d'inaugurer le magnifique pumtrack et skatepark des Hartes à Miège, qui fait le bonheur de nos plus jeunes habitants depuis fin août. Le jeune et talentueux Yann Montani, actuel 16e européen en trottinette freestyle, nous a fait le plaisir de venir réaliser des démonstrations renversantes.

A l'issue de ces réjouissances, les mérites sportifs ont été décernés à des jeunes de notre commune excellant dans leur discipline :

Solène Masserey (escrime), Lara Fonseca (gymnastique), Evan Barmaz (gymnastique), équipe de Streethockey "Sierra Lions" (5 membres habitent Noble-Contrée), Abygaelle Perren (wakesurf), Mathieu Perren (wakesurf), Timo Tufarolo (cyclisme) et Lara Briguët (ski). Nous les félicitons pour leurs résultats et les efforts consentis tout au long de l'année.



Actualités de nos sociétés

Concerts de La Sarabande : le groupe La Sarabande vous fera vivre mille émotions en interprétant le répertoire de Goldman les 8, 9, 15 et 16 décembre 2023 à 20h30 à la salle polyvalente de Miège. Procurez-vous sans attendre votre billet sur le site www.lasarabande.art.

Carnaval de Miège : Vous souhaitez découvrir le thème du prochain Carnaval de Miège en avant-première ? Rendez-vous ce samedi 11 novembre à 11h11 à la Grange de la Calattra à Miège pour la fête d'annonce. Le 14 novembre, de 8h à 12h, il sera possible de s'inscrire pour le banquet du dimanche soir en vous rendant directement à notre guichet d'accueil communal. Ensuite, vous pouvez vous inscrire par e-mail à l'adresse laura.chenet@noble-contree.ch ou info@carnamiège.ch.

Visite du Saint-Nicolas le jeudi 7 décembre 2023 :

A Miège, le Saint-Nicolas se rendra dans les classes dès 13h30. Dès 16h00, il accueillera les enfants de 1H et ceux non scolarisés à la Grange de la Calattra. Infos et inscription auprès de Mme Mireille Héritier au 079 373 51 29.

A Venthône, un vin chaud sera offert aux familles dans la cour de l'école, après les cours dès 16h05.

A Veyras, une visite dans les classes est également prévue, puis un vin chaud organisé par la Société de développement sera servi dans la cour de l'école, à la fin des cours dès 16h05.



Agenda des manifestations

14 oct. - 12 nov. : Exposition de l'artiste Corinne Kohli, Galerie du Château de Venthône

11 nov. : Fête d'annonce du thème du Carnaval de Miège, Grange de la Calattra

17 nov. : Thé dansant, Relais Miégeois

18 nov. : Souper de soutien du FC Noble-Contrée, salle polyvalente de Venthône

24 nov. : Loto de la Fanfare la Concordia, salle polyvalente de Miège

2 déc. : Soirée de gym de Miège Olympic, salle polyvalente de Miège

3 déc. : Concert de fin d'année de la Fanfare la Concordia, salle polyvalente de Miège

3 déc. : Loto du Ski-club de Veyras, salle polyvalente de Veyras

9 déc. : Sap'œur Wallis (Téléthon)

Ce journal mensuel informe nos habitants des actualités sociales, politiques et économiques de Noble-Contrée. Il est à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet ou poser une question. Pour ce faire, ils peuvent nous écrire à communication@noble-contree.ch.

noble-contree.ch

[f @noblecontree](https://www.facebook.com/noblecontree)

[i @noblecontree](https://www.instagram.com/noblecontree)

[tiktok Commune de Noble-Contrée](https://www.tiktok.com/@noblecontree)

Téléchargez notre application mobile en scannant les QR codes suivants :



App Store

Google Play

Impressum

Tirage : 2'280 exemplaires

Prochaine parution : 11 décembre 2023

Délai de rédaction : 22 novembre 023

Imprimerie : Schoechli, Sierre